

Annex 18

Public, redacted

Numéro ou Nom de la victime : [REDACTED]

Date : 20 Mars 2010

1. Avez-vous compris la procédure de contestation de la recevabilité de l'affaire initiée par M. Bemba devant la CPI ? Souhaitez-vous vous exprimer sur ladite procédure ?

Je crois que Mr BEMBA est en train de regretter amèrement ce qu'il a eu à faire en Centrafrique en 2002-2003 car s'il avait dit non, ses Hommes n'auraient pas réagi comme il se devait. Il les avait encouragés. Il était content de l'acte de ses Hommes. Il se croyait déjà un « dieu ». Peine perdue pour lui. Un adage populaire dit : « Tout se paie ici bas. » Il y a toujours un début et une fin. Je ne lui conseille seulement de ne pas avoir peur d'avoir le courage d'aller au procès devant la CPI à La Haye pour expliquer ce qu'il a fait lui et ses Bangamangues. Ils ont tué des gens mais on ne va pas le tuer là-bas.

2. Avez-vous connaissance d'une quelconque procédure à l'encontre de M. Bemba ouverte par les autorités centrafricaines dans la période 2003 - 2006 ?

J'ai été au courant de la saisie de la CPI pour ouvrir une enquête contre Mr BEMBA suite aux exactions de ses Hommes en Centrafrique pour la période allant du 26 Octobre 2002 au 15 Mars 2003. Puis de son arrestation et son transfert de Bruxelles (Belgique) à La Haye (Pays-Bas ou Hollande). Cela m'a beaucoup réjoui et je sais que justice soit faite au nom de l'Humanité.

3. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de juger M. Bemba ?

Si la CPI a été saisie pour juger Mr BEMBA c'est parce que la justice centrafricaine ne pourrait être en mesure de le faire. Le fonctionnement de la machine judiciaire centrafricaine est souvent influencé par la décision de certains Hommes politiques et autorités civiles ou militaires qui peuvent intimider les magistrats à faire un très bon procès.

Numéro ou Nom de la victime :

[REDACTED]

Date :

de Mars 2010.

4. Pensez-vous que la justice centrafricaine pourrait être en mesure de garantir les droits des victimes ?

Aucun garanti pour les droits des victimes. La justice centrafricaine ne me serait même pas en mesure de protéger la sécurité des victimes et de préserver leur identité. En plus de cela, beaucoup de citoyens congolais proches de BERBA vivent à Bangui et ces derniers vont envahir la salle d'audience pour semer des troubles et désordre et même de tout faire pour qu'il puisse s'évader. Et il en résultera une autre tentative de création d'autres troubles et crimes. Lors de faits, même moi qui suis handicapée, est-ce qu'ils ont eu pitié de moi ?

5. Pour quelles raisons voulez-vous participer dans l'affaire contre M. Bemba devant la Cour pénale internationale ?

J'ai voulu participer dans l'affaire contre Mr BERBA devant la Cour Pénale internationale parce que j'ai été victime de exactions et des actes de vols et pillages de ses Hommes que nous appelons les Banyamulengues lorsque je venais à Bangui en provenance de la Ville de Bouar (Route Nationale N° 1). C'était à Bossembélé que nous étions tombés entre les mains de ses troupes qui nous ont humiliés, tabassés, torturés et pillés nos marchandises et bagages en nous faisant causer des préjudices énormes entre autre le vol d'une somme de 4000.000 FCFA que je détenais ainsi que de mes marchandises qui sont : 6 fûts de miel, 30 sacs de ciment, des habits et autres produits que je disposais. Raison pour laquelle je voudrai participer aux procédures que la CPI est entrain de faire dans l'affaire contre Mr BERBA afin que je sois réparée, indemnisée, et restituée mes biens à hauteur de plus de 5000.000 FCFA. Je vous remercie.

[REDACTED]

[REDACTED]